

**AÉRODROME DE
SAINT-VALÉRY-VITTEFLEUR
(LFOS)**

**PROJET
PLAN DE SERVITUDES
AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT**

A2 - PLAN DE DÉTAIL

Numéro	Echelle	Date
PSA_A2_STAC_S2P_(LFOS)_2	1 : 10 000	03 / 2023

Approuvé par décret/arrêté (inter)ministériel en date du

Caractéristiques techniques de base :

Altitude de référence de l'aérodrome : 82 m. NGF
 Piste revêtue :
 Code de référence de la piste QFU 06L/24R : 2B
 Procédure d'atterrissage : approche à vue/de jour
 Piste en herbe :
 Code de référence de la piste QFU 06R/24L : 1A
 Procédure d'atterrissage : approche à vue/de jour

Légende :

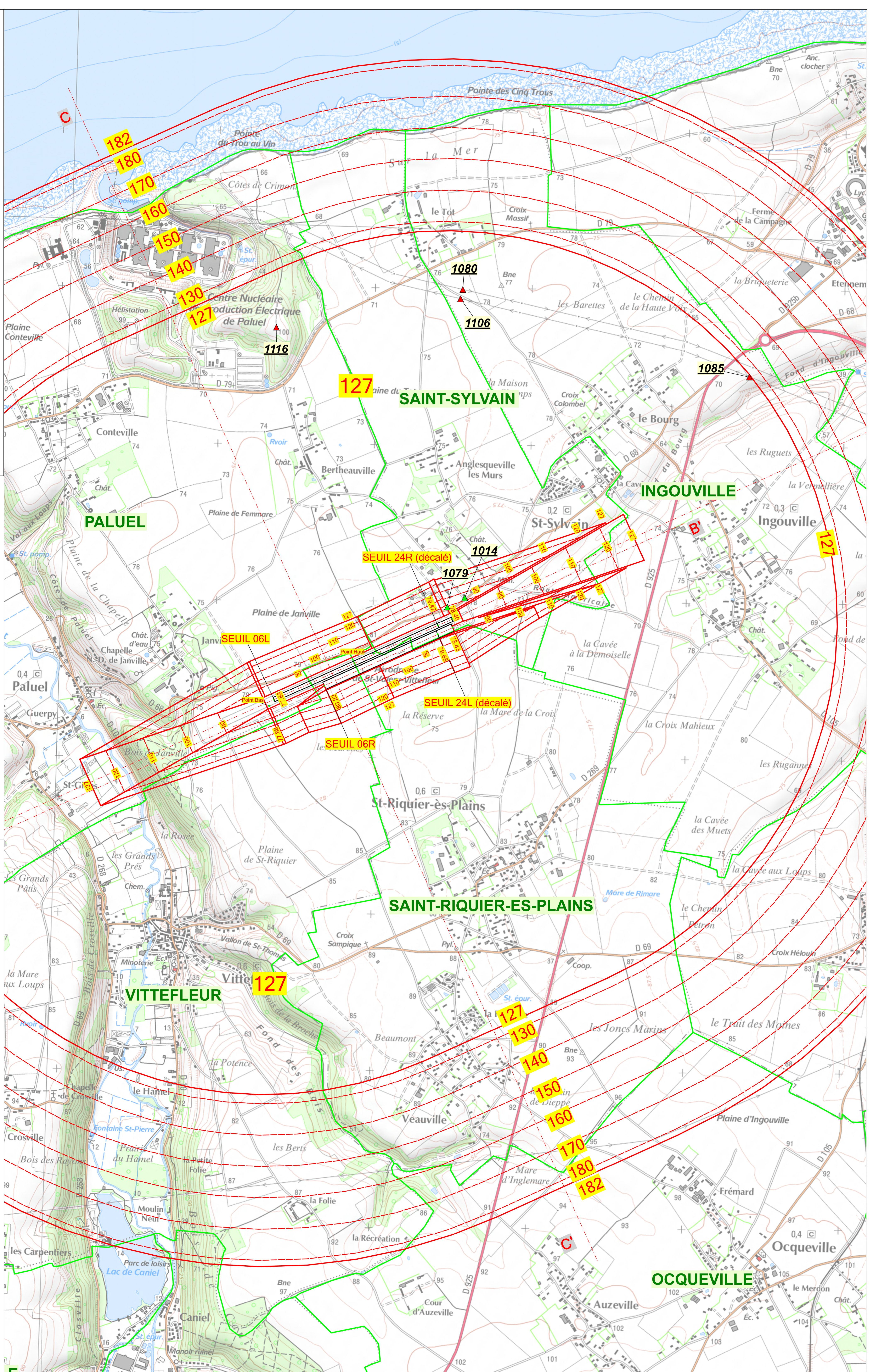
- Bornes de repérage de l'axe de la piste
 - Piste revêtue (1250 m x 30 m)
 - Piste en herbe (900 m x 50 m)

 - Limites des dégagements
 - Intermédiaire de la servitude

 - 82.00 Cote altimétrique en mètres NGF
 - COMMUNE Nom de la commune
 - Limites de communes
 - ▲ Adaptation ponctuelle
 - ▲ Obstacle perçant les servitudes
- Système de projection : Lambert 93

Communes concernées par les servitudes aéronautiques

AUBERVILLE-LA-MANUEL
 BUTOT-VENESVILLE
 CANOUVILLE
 CANY-BARVILLE
 CLASVILLE
 INGOUILLE
 MALLEVILLE-LES-GRES
 NEVILLE
 OCQUEVILLE
 PALUEL
 SAINT-RIQUIER-ES-PLAINS
 SAINT-SYLVAIN
 SAINT-VALÉRY-EN-CAUX
 VEULETTES-SUR-MER
 VITTEFLEUR



SCAN 25 IGN Echelle : 1 / 10 000

